

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

POUR LES 9 COMITES TERRITORIAUX D'Auvergne-Rhône-Alpes



Pourquoi rejoindre l'un des comités territoriaux ?

Les comités ont trois missions :

- **Booster la vie du réseau** : Favoriser la connaissance mutuelle des coopératives, comme des coopérateurs et coopératrices, l'échange d'expériences et la naissance de partenariats au niveau du territoire. Organiser et animer les lieux de rencontres.
- **Faire du bruit au niveau du territoire** : Représenter et faire connaître les Scop et Scic auprès des acteurs économiques, politiques et sociaux
- **Promouvoir la solution coopérative**, auprès du grand public (et notamment jeunes, créateurs, etc.)
- **Favoriser les interactions entre les comités et le Mouvement** : Remonter les expériences du territoire vers le Mouvement.

Chaque comité est invité à les développer et à les enrichir.



Qu'est-ce qu'un comité territorial ?

1. Chaque comité doit être composé d'au moins 3 coopérateurs ou coopératrices, moteurs du comité territorial, qui souhaitent s'impliquer collectivement.
2. Chaque comité est piloté par un binôme opérationnel :
 - Un-e coopérateur-riche pilote, élu-e territorial-e au CA, qui :
 - o se sent en charge du comité ;
 - o a le souci que les choses se fassent ;
 - o veille à la tenue des comités, l'implication de ses membres et la tenue des décisions ;
 - o veille à l'intégration des nouveaux membres.
 - Un-e délégué-e de l'Union régionale, création ou suivi, est nécessairement présent-e :
 - o apporte les informations sur la vie coopérative du territoire et du Mouvement
 - o assure le lien avec l'équipe de l'Union régionale
 - o au besoin, rédige et diffuse le compte-rendu aux membres du comité.

Quelques bonnes pratiques :

1. Il est important que chaque comité compte un membre du Conseil d'Administration de l'Union régionale. Celui-ci assure la communication entre les 2 instances et veille à la concordance entre les décisions du comité et celles du Conseil d'Administration.
2. Chaque comité peut définir son propre mode d'organisation, dans lequel il est préférable qu'un-e administrateur-riche soit présent-e.
3. Pour assurer une mobilisation constante de ses membres, le comité fixe à l'avance les dates des réunions à venir et s'accorde sur un calendrier annuel qu'il pourra largement diffuser.



4. Les décisions sont prises par les présent-e-s. Les membres réunis ont toute légitimité à décider des actions à mener, dès lors que 3 représentant-e-s y assistent. Tout report de décision pourrait même être contre-productif et risque de nuire à la mobilisation et à l'action.
5. Les élu-e-s, les membres des comités et les délégué-e-s contribuent à faire connaître le comité et son actualité. Au début de chaque rencontre, il est préférable de rappeler le fonctionnement du comité, son rôle d'initiateur de la rencontre et la possibilité de le rejoindre.
6. Il est bon que les coopérateurs et coopératrices s'engagent pour une implication d'au moins 1 an dans le comité.
7. Les rencontres sont ouvertes aux « extérieur-e-s » (partenaires, famille, clients, presse et grand public) dans une logique de promotion du statut, et de création de lien et d'échanges avec les acteurs de l'économie sociale comme de l'économie traditionnelle.
8. Lorsque les conditions le permettent, il convient de privilégier la Scop/Scic comme lieu de rencontre, afin de favoriser l'interconnaissance.
9. Afin d'en assurer la notoriété, les participant-e-s promeuvent les rencontres sur les réseaux sociaux, en identifiant l'Union régionale : [@LesScopAURA](#) (Twitter), [@LesScopAURA](#) (Facebook) et [LesScopAuvergneRhôneAlpes](#) (LinkedIn).
10. Sources d'échanges et de convivialité, les temps d'apéro et de collation peuvent être prévus au cours des rencontres. Dans ce cadre, ils seront pris en charge par l'Union régionale.
11. Une bonne pratique du comité est d'aller chercher régulièrement les nouvelles Scop et Scic pour les accueillir aux prochaines rencontres.

Et l'Union régionale dans tout ça ?

- L'Union régionale assure un appui logistique, notamment un agrément pour les rencontres, et des actions de communication pour tous les événements impulsés par les comités.
- Des moyens financiers pourront être mobilisés pour la mise en place des actions et rencontres organisées par les comités. Ceux-ci seront adaptés en fonction des actions.
- Un kit de communication est mis à disposition par l'Union régionale avec les éléments de langage, les chiffres et les informations nécessaires.

Les coopératrices &
coopérateurs du comité

L'équipe de l'Union
régionale

